



DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU  
Direction des finances et des achats

**2025 DPE 44 - DFA** Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris -  
Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025.

Cette décision modificative a pour objet la prise en compte de certains ajustements budgétaires en section d'exploitation et en section d'investissement, ainsi que la création d'une autorisation de programme ne nécessitant pas d'abondement en crédits de paiement.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Le montant total de la section d'exploitation, équilibré en dépenses et en recettes, est porté à 109,5 M€, en hausse de 150 K€.

**En dépenses**, compte tenu d'une augmentation de 150 K€ du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » en recettes, il est proposé d'inscrire 150 K€ supplémentaires au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement ». Ce mouvement trouve sa symétrique en recettes d'investissement (chapitre 021).

**En recettes**, 150 K€ sont inscrits au chapitre d'ordre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ». Ce mouvement trouve sa symétrique en dépenses d'investissement (chapitre 040).

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant total de la section d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes, est porté à 76,6 M€, en hausse de 150 K€.

**En dépenses**, 150 K€ sont inscrits au chapitre d'ordre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ». Ce mouvement trouve sa symétrique en recettes d'exploitation (chapitre 042)

85 K€ sont inscrits au chapitre 013 « Subventions d'investissement », afin de rembourser des trop-perçus de l'agence de l'eau Seine Normandie au titre de diverses conventions.

85 K€ sont désinscrits du chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

**En recettes**, 150 K€ sont inscrits au chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation ». Ce mouvement est symétrique à celui réalisé en dépenses d'exploitation (chapitre 023).

## AUTORISATION DE PROGRAMME

Il est proposé de créer une autorisation de programme (AP) intitulée « Usine Watt (13<sup>e</sup>)», pour un montant total de 7,5 M€, sans demande d'abondement en crédits de paiement.

Cette AP est destinée à financer la rénovation de l'usine de pompage Watt, située dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que des équipements du déversoir d'orage Watt et du collecteur pluvial Panhard et Levassor. L'opération sera réalisée sur deux hivers consécutifs, afin de permettre la mise en chômage de l'usine durant les périodes de travaux : une première phase de fin 2025 à mai 2026, puis une seconde d'octobre 2026 à mai 2027.

Les travaux porteront notamment sur le remplacement des équipements électriques, des automatismes, de la vantellerie et des systèmes de pompage de l'usine, ainsi que sur la remise en état des vannes situées en dehors du bâtiment, à savoir la vanne du déversoir d'orage Watt et la vanne de régulation du collecteur Panhard et Levassor.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025, à l'occasion de cette décision modificative.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris